



PUIS-JE CONTINUER À PLACER MES MATIÈRES RECYCLABLES DANS UN SAC À USAGE UNIQUE ?

Bien que nous ne vous le recommandons pas, nous accepterons de collecter vos sacs. L'arrondissement ne distribuera cependant plus de sacs de plastique.

QUI EST PROPRIÉTAIRE DU BAC MONTRÉALAIS ?

Le bac montréalais est la propriété de la Ville de Montréal. Il doit demeurer sur place si vous déménagez et il ne doit pas être modifié, peint ou utilisé à d'autres fins que l'entreposage des matières recyclables. Vous êtes responsable de le récupérer le plus rapidement possible après chaque collecte afin qu'il n'entrave pas les voies publiques.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

QUE FAIRE EN CAS DE BRIS, DE VOL OU DE PERTE DE VOTRE BAC ?

Communiquez avec le ☎ 311.

Éco-quartier de Sainte-Marie

2187, rue Larivière
514 523-9220

Éco-quartier de Peter-McGill

1240, rue Saint-Marc
514 933-1069

Éco-quartier de Saint-Jacques

2093, rue de la Visitation
514 522-4053

BUREAU ACCÈS MONTRÉAL DE VILLE-MARIE

800, boul. De Maisonneuve Est, 17^e étage
☎ Berri-UQAM

Renseignements : ☎ 311

English version available upon request

ville.montreal.qc.ca/villemarie/collectes

Modèle : PIERRE-LUC L. BROSSEAU, résident de Ville-Marie, district de Saint-Jacques

PASSER DU SAC AU BAC : UN BON EXERCICE

RECYCLAGE :
BIENTÔT LE JEUDI
DANS UN NOUVEAU
SECTEUR



Ville-Marie
Montréal

PARTICIPEZ AUX EFFORTS DE RÉCUPÉRATION !

Nous pouvons tous contribuer à diminuer la quantité de matières à éliminer en adoptant de meilleures habitudes de consommation, en pratiquant la réduction à la source, le réemploi, ainsi que la récupération des matières recyclables et organiques.

AU REVOIR AUX SACS À USAGE UNIQUE !

Comme vous le savez, depuis janvier 2018, il est interdit aux commerçants de distribuer certains sacs d'emplettes à usage unique à Montréal. L'initiative de la Ville de Montréal de bannir les sacs de plastique vise à encourager la réduction à la source en diminuant les emballages. Elle s'inscrit dans la volonté des villes du monde d'accélérer collectivement le pas dans la lutte aux changements climatiques. Elle s'intègre aussi à une approche globale de gestion des matières résiduelles dans le Grand Montréal.

LE BAC MONTRÉALAIS FAIT SON ENTRÉE DANS VILLE-MARIE !

En vous offrant ce nouveau bac, l'arrondissement de Ville-Marie appuie vos efforts en vous donnant l'outil nécessaire qui vous permettra de collecter vos matières recyclables chez vous, tout en assurant une réduction à la source et une plus grande propreté de votre quartier. Fait entièrement au Québec, il se place aisément à la maison, se transporte facilement dans les escaliers et sur le trottoir au moment de la collecte.



HORAIRE DES COLLECTES

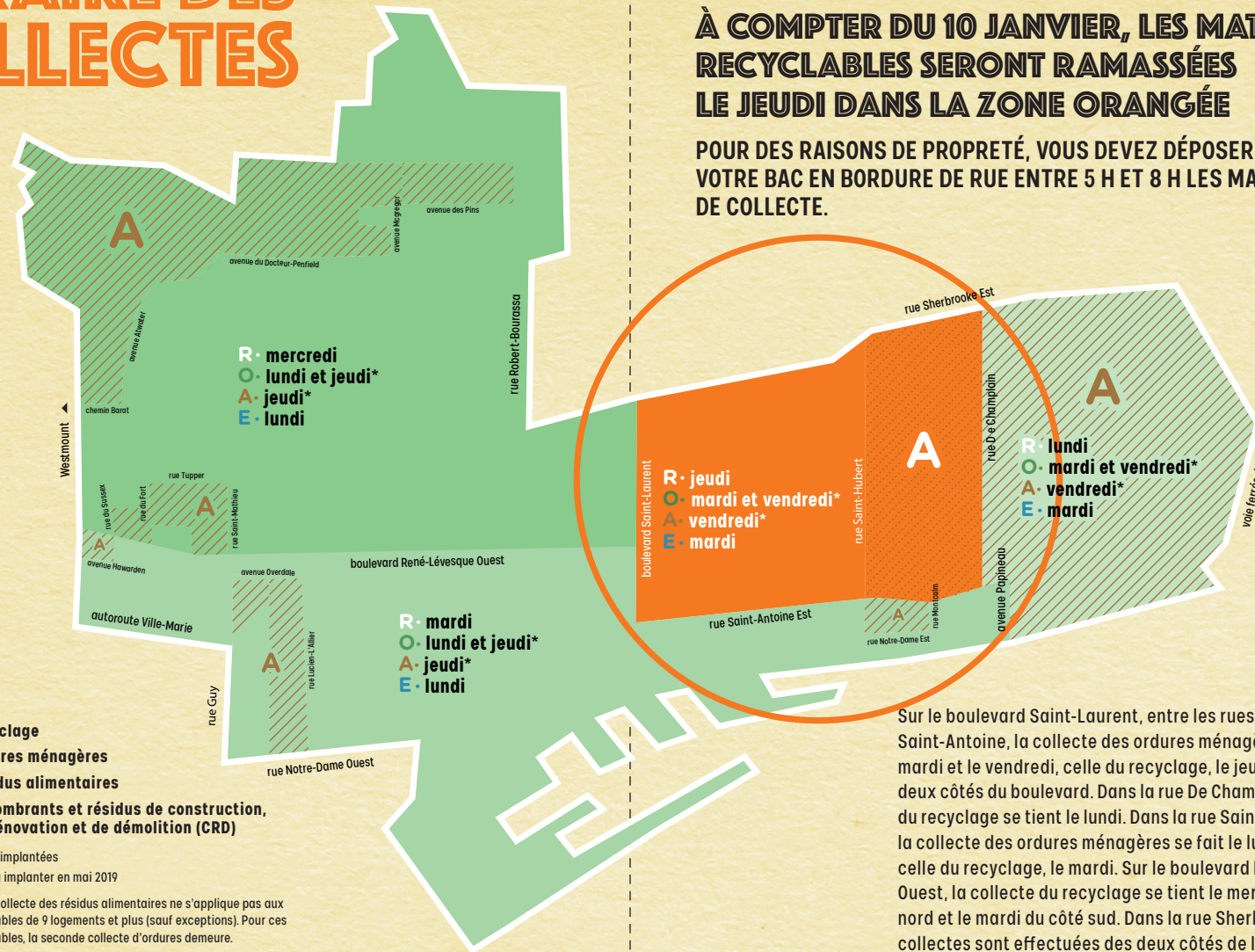
LÉGENDE

R recyclage
O ordures ménagères
A résidus alimentaires
E encombrants et résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

zones implantées
 zone à implanter en mai 2019

* La collecte des résidus alimentaires ne s'applique pas aux immeubles de 9 logements et plus (sauf exceptions). Pour ces immeubles, la seconde collecte d'ordures demeure.

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition et les encombrants doivent être déposés dans un tas distinct de vos ordures ménagères pour faciliter les collectes.



ATTENTION À COMPTER DU 10 JANVIER, LES MATIÈRES RECYCLABLES SERONT RAMASSÉES LE JEUDI DANS LA ZONE ORANGÉE

POUR DES RAISONS DE PROPRETÉ, VOUS DEVEZ DÉPOSER
 VOTRE BAC EN BORDURE DE RUE ENTRE 5 H ET 8 H LES MATINS
 DE COLLECTE.

Sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Sherbrooke et Saint-Antoine, la collecte des ordures ménagères se fait le mardi et le vendredi, celle du recyclage, le jeudi, et ce, des deux côtés du boulevard. Dans la rue De Champlain, la collecte du recyclage se tient le lundi. Dans la rue Saint-Antoine Est, la collecte des ordures ménagères se fait le lundi et le jeudi, celle du recyclage, le mardi. Sur le boulevard René-Lévesque Ouest, la collecte du recyclage se tient le mercredi du côté nord et le mardi du côté sud. Dans la rue Sherbrooke, les collectes sont effectuées des deux côtés de la rue.

**IL EST INTERDIT DE JETER VOS ORDURES
 MÉNAGÈRES DANS LES POUBELLES SITUÉES
 SUR LE DOMAINE PUBLIC.**

JE COMPOSTE

Fruits et légumes, épices et fines herbes, noix et écales

Viande et volaille avec ou sans les os, œufs, poissons et arêtes, fruits de mer et coquilles

Produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt), produits céréaliers tels que pâte, pain, gâteau, riz, biscuits

Résidus de thé, de tisane ou de café avec les sachets ou les filtres en papier, confiseries et desserts, nourriture d'animaux

Papiers-mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table, nappes de papier, vaisselle de carton

Emballages de nourriture souillés, paniers à fruits en carton (sans la poignée)

JE RECYCLE

Je dépose dans mon bac montréalais ou dans mon bac roulant (immeubles de 9 logements et plus)

Ne séparez pas vos matières. Rincez les contenants souillés.

Carton, papier

Métal

Plastique

Verre

JE DÉPOSE À L'ÉCOCENTRE OU EN BORDURE DE RUE

Bardeau d'asphalte, bois, brique, mortier, résidus de pierre, de roc, d'asphalte et de béton

Câblage électrique, métal ferreux et non-ferreux, réservoir d'eau chaude

Céramique, gypse, matériau de revêtement, mélamine, plastique rigide et emballage

Électroménager de toute grosseur (cuisinière, grille-pain, réfrigérateur, etc.)

Mobilier de bois ou de métal (armoires, bureaux, bibliothèques, chaises, classeurs, tables)

Toilette, bain, évier, verre, miroir, fenêtre

JE DISPOSE DE FAÇON RESPONSABLE

Je consulte mon éco-quartier pour savoir comment m'en départir ou je visite onenprendsoin.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Aérosol, ampoule fluocompacte, néon, peinture

Appareil électrique, électronique, informatique

Casserole, moule à gâteaux

Clou, outil, vis

Vêtement encore utilisable

JE JETTE AUX ORDURES

Ampoule incandescente, autocollant, boîtier de CD, enveloppe matelassée, pellicule extensible, photo, vaisselle, verre cassé

Boyaux d'arrosage, caoutchouc, cartable, couche, jouet, tube dentifrice

Papier/carton souillé ou gras^a, papier ciré

Laine minérale, matières goudronneuses provenant de toits plats, tuile acoustique

Matelas/sommier, chaise rembourrée, fauteuil, sofa, tapis

Plastique N° 6 (styromousse), sac de céréales ou de croustilles

^a Si la collecte des résidus alimentaires n'est pas offerte